

Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 novembre 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Mmes Nathalie Fontanet et Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Pérennisons le siège mondial de l'OMC à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est installée à Genève depuis sa création, en 1995;
- qu'elle contribue beaucoup au rayonnement international de Genève à l'étranger ainsi qu'à l'activité économique locale;
- que, actuellement à l'étroit dans le Centre William-Rappard, cette organisation internationale a récemment déclaré chercher un nouvel espace sur territoire genevois pour y construire un nouveau siège mondial sur un site unique;
- que le départ de l'OMC de son emplacement actuel permettrait à la collectivité de récupérer des surfaces à destination du public, au bord du lac,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer activement avec la Confédération et le Conseil d'Etat dans le cadre de la recherche d'espaces susceptibles de pouvoir accueillir le futur nouveau siège mondial de l'Organisation mondiale du commerce, notamment sur le territoire de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif s'est exprimé à plusieurs reprises devant le Conseil municipal sur ce dossier et a démontré sa volonté de pérenniser le siège de l'OMC à Genève, en concertation avec les autorités fédérales et cantonales.

Suite à un examen attentif du dossier et des négociations serrées, le Conseil administratif a formulé un préavis favorable à l'extension du Centre William-Rappard, sous réserve des conditions suivantes:

- qu'une servitude de non-bâtir et de passage public, au profit de la Ville de Genève, soit inscrite sur toutes les parties hors zone inaccessible ou zone constructible;
- que toutes les mesures soient prises par l'Etat pour restituer des parcours piétonniers de qualité et les plus directs possibles entre le Jardin botanique et le lac;
- que le traitement des clôtures fasse l'objet de la plus grande attention et que la Ville soit associée à cette étude;
- que les frais de réalisation de ces nouveaux parcours ne soient pas à la charge de la Ville de Genève.

Le Conseil municipal a voté à une large majorité le préavis favorable à l'extension du bâtiment du Centre William-Rappard, suivant ainsi l'avis du Conseil administratif en la matière.

Le projet d'extension du Centre William-Rappard fournit une excellente illustration de la mise en œuvre d'une politique de concertation avec le Canton et la Confédération.

Ce faisant nous assurons avec efficacité et responsabilité notre rôle de «ville hôte».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

Le 3 juin 2009.